

Les députés acceptent de modifier le statut européen de protection du loup

Le Parlement a voté pour modifier le statut européen de protection du loup, qui est passé de "strictement protégé" à "protégé", afin de l'aligner sur la convention de Berne.

Par 371 voix pour, 162 voix contre et 37 abstentions, [le Parlement a soutenu la proposition de la Commission](#) visant à modifier la directive "Habitats" afin d'aligner le statut européen de protection du loup sur la convention de Berne, en le faisant passer de "strictement protégé" à "protégé". La proposition de la Commission visant à modifier le statut européen de protection des loups fait suite à une demande du Parlement.

Les États membres disposeront désormais d'une [plus grande flexibilité](#) dans la gestion de leurs populations de loups afin d'améliorer la coexistence avec l'homme et de réduire au minimum l'impact de la population croissante de loups dans l'UE. Ils seront également mieux à même de prendre des mesures adaptées aux circonstances régionales particulières.

Les États membres doivent continuer à garantir un état de conservation favorable de l'espèce et peuvent continuer à l'inscrire en tant qu'espèce strictement protégée dans leur législation nationale, et à mettre en place des mesures plus strictes pour sa protection.

Prochaines étapes

Le Parlement a accepté mardi de traiter le dossier dans le cadre de la [procédure d'urgence](#). Pour entrer en vigueur, le projet de loi doit maintenant être formellement approuvé par le Conseil, qui [a approuvé le même texte](#) le 16 avril 2025. La directive entrera en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'UE. Les États membres auront alors 18 mois pour s'y conformer.

Contexte

[Selon la Commission](#), il y a plus de 20 000 loups en Europe et leur population et leur aire de répartition augmentent. Cette réussite en matière de conservation a toutefois conduit à des conflits croissants avec les activités humaines dans certaines régions, en particulier en ce qui concerne le bétail.

En savoir plus

Résultat du vote par appel nominal (bientôt disponible)

Commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire

Le texte adopté sera disponible ici (08/05/25)

Fiche de procédure

La situation du loup dans l'UE – Une analyse approfondie (Commission 2023, en anglais)

Produits multimédias

Contacts

Thomas HAAHR

Attaché de presse

☎ (+32) 2 28 42976 (BXL)

📱 (+32) 470 88 09 87

✉ thomas.haahr@europarl.europa.eu

✉ envi-press@europarl.europa.eu

🐦 [@EP_Environment](https://twitter.com/EP_Environment)
